



# IMAGINE DEMAIN

BIMENSUEL TOGOLAIS D'INFORMATION GÉNÉRALE

# -30%

sur la  
valeur en douane  
**DES VÉHICULES**  
DE PLUS DE 5 ANS D'ÂGE

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

NUMÉRO VERT  
8201

POUR TOUTES INFORMATIONS  
+228 90 99 41 01



FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

## SEPTIÈME ART

# Reformes de l'industrie cinématographique : de la profondeur de champ



ENTRETIEN AVEC

## Denis Esohanam KOUTOM

DIRECTEUR NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE :

« il y a des raisons d'espérer un meilleur  
financement des séries et films togolais ».

Pp. 2-3

## SOMMAIRE

### INVESTISSEMENTS

**Le 133<sup>ème</sup> Conseil  
d'Administration  
de la BOAD autorise  
de nouveaux  
engagements pour  
109,5 milliards FCFA**

P. 7

### ÉCO FINANCES

**L'AGET se projette  
pour 2023**

P. 5

Les patrons des entreprises membres de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) se sont retrouvés, avec le Premier ministre, Victoire TOMEGAH-DOGBE, et quelques membres du gouvernement, autour d'un cocktail de fin d'année, parrainé par la société NSIA Assurances, le jeudi 15 décembre à Lomé. Jonas DAOU, Président de l'AGET, a félicité les entreprises membres de l'Association pour leur résilience.

### ASSURANCES OBLIGATOIRES

**Constant DJEKET  
pointe les problèmes.**

P. 6



### BANQUE

**Promotion interne  
à Coris Bank  
International Togo**

P. 6



**Bonici PIZZAS**

**SOIREE GRILL & AMBIANCE**

**SAM 31 DEC** À PARTIR DE 22 HEURES

1 VERRE DE VIN OFFERT

**PASS 17.000 FCFA**

ROOFTOP BONICI AGOE 2 LIONS

# Denis Essohanam KOUTOM, DIRECTEUR NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE :

## « Il y a des raisons d'espérer un meilleur financement des séries et films togolais ».

Le gouvernement met progressivement en œuvre le code du cinéma et de l'image animée. Le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNCIA) et le Fonds National de Soutien à l'industrie Cinématographique et Audiovisuelle (FoNSICA), prévus par le code, ont récemment été créés. Imagine Demain fait le point avec Denis Essohanam KOUTOM, Directeur national de la Cinématographie, sur les réformes en cours dans le secteur du cinéma et de l'image animée.

**Imagine Demain : La création par le gouvernement du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNCIA) à travers une loi en septembre 2021 est une grande innovation. Elle remplace la Direction Nationale de la Cinématographie (DNC). Qu'est ce qui va réellement changer ?**

Denis Essohanam KOUTOM. L'Assemblée nationale a adopté, il y a un an, le code du cinéma et de l'image animée sous le nom de loi n°2021-018 du 21 septembre 2021. Cette loi a été promulguée, quelques jours après, par Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République. Le gouvernement a, au cours du conseil des ministres du 17 octobre 2022, adopté le décret n°2022-105/PR du 17 octobre 2022 portant organisation et fonctionnement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNCIA). Je profite de cette occasion pour réitérer, au nom du Ministre de la culture et du tourisme, Dr Kossi G. LAMADOKOU, ma reconnaissance au Chef de l'Etat pour l'attention toute particulière qu'il accorde au 7e art togolais matérialisée par la célérité avec laquelle ces

dispositions législatives et réglementaires ont été respectivement adoptées et promulguées. Le changement est opéré à plusieurs niveaux. Tout d'abord, la Direction nationale de la cinématographie (DNC) est dissoute et laisse place au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNCIA). Ce centre qui est placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture, est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion administrative et financière.

Ensuite, contrairement à la défunte DNC, la nouvelle structure a vu son champ de compétence élargi et a pour mission de veiller à l'exécution des mesures législatives et réglementaires applicables aux différentes professions cinématographiques et audiovisuelles et de faire la promotion du secteur. Elle est chargée de la gestion administrative et du contrôle des activités du secteur du cinéma et de l'image animée. Pour ce faire, il est créé au sein du CNCIA, une cinémathèque, un registre public du cinéma et de l'audiovisuel, une billetterie nationale, une commission de classification et une commission de visionnage et de contrôle.

Par ailleurs, il est institué un dépôt légal obligatoire, un visa de diffusion pour toute œuvre cinématographique et audiovisuelle, l'homologation des éta-

blissements de spectacles cinématographiques et audiovisuels ainsi que des redevances, des taxes spéciales, des droits d'inscription lors des autorisations, des prélèvements obligatoires. La loi a prévu des avantages d'ordre économique et professionnel accordés à ce secteur. En effet, et pour ne citer que ceux-là, le matériel de tournage et de postproduction, ainsi que les fournitures, entrant dans la fabrication et la diffusion des œuvres, bénéficient d'une exonération des droits de douane à l'entrée et à la sortie du territoire national. De même, les droits intellectuels et moraux des professionnels sont mieux protégés.

Les manquements et infractions constatés sont passibles de sanctions administratives et pénales.

Enfin, précisons que le Fonds national de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FoNSICA) qui vient d'être créé permettra aux cinéastes togolais d'être éligibles à certains fonds étrangers, dont celui des ACP-UE actuellement fonctionnel à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire. En effet, avant le vote du code, les professionnels du cinéma et de l'image animée togolais ne pouvaient prétendre au financement par ce fonds qui fait obligation aux Etats de disposer d'un mécanisme national dédié exclusivement au cinéma. Ce ne sont que quelques grandes



Denis Essohanam KOUTOM

lignes que nous avons évoquées ici et nous invitons les professionnels du cinéma et de l'image animée, ainsi que les cinéphiles à se procurer la loi et son premier décret d'application pour apprécier l'étendue des innovations qui y figurent.

**Le code du cinéma et de l'image animée a été voté et promulgué en septembre 2021. Est-il concrètement mis en application aujourd'hui ?**

L'application de la loi portant code du cinéma et de l'image animée nécessite l'adoption d'une kyrielle de dispositions réglementaires. Le premier décret adopté est celui relatif au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNCIA) et qui ouvre la voie à l'opérationnalisation de cette disposition. Le second est relatif au Fonds national de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FoNSICA). Je me réjouis de l'adoption, hier, du décret portant organisation et fonctionnement du FoNSICA. La mise en œuvre de ce fonds permettra aux professionnels du secteur de disposer de moyens

pour le financement de leurs activités. Il est important de préciser que plus d'une trentaine de décrets et d'arrêtés sont prévus par la loi portant code du cinéma et de l'image animée. C'est progressivement que tous ces textes seront adoptés. Mais je peux vous rassurer que le ministère de la culture et du tourisme fera de son mieux, sous la houlette de son premier responsable, Dr Kossi G. LAMADOKOU, pour leur effectivité dans un délai raisonnable.

**Parlez-nous du FoNSICA ?**

Le décret portant organisation et fonctionnement du Fonds national de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FoNSICA) a été adopté au cours du conseil des ministres du mercredi 21 décembre 2021. Nous pouvons retenir que le FoNSICA a pour finalités d'assurer le financement des activités et projets de promotion, de formation, de mobilité des artistes et de leurs œuvres, de conservation et de numérisation des documents audiovisuels, de mise en place et de modernisation de

2023  
Bonne année  
republicoftogo.com



**« Il y a des raisons d'espérer un meilleur financement des séries et films togolais ».**

structures et équipements techniques destinés à amoindrir les coûts de productions et de post-production des films togolais et africains. Ce fonds va également accorder des prix et récompenses à des œuvres cinématographiques et audiovisuelles de tous genres et de tous formats ainsi qu'à leurs composantes artistiques et techniques, soutenir la formation et le perfectionnement dans les métiers du cinéma et de l'audiovisuel, apporter le concours financier de l'Etat à la production et à la coproduction, concourir à la modernisation et à la rénovation des salles de cinéma, etc.

La création de ce fonds exclusivement dédié au 7e art togolais est déjà une avancée majeure saluée par l'ensemble des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, car il permettra de financer les actions de l'industrie du cinéma et de l'image animée d'une part et de concourir à la mise en place et à la modernisation de structures et équipements techniques.

### Quelle sera la dotation de ce fonds ?

Le FoNSICA est un compte d'affectation spéciale (CAS). Il est autonome sans personnalité juridique et est logé dans le budget de l'Etat et affecté exclusivement pour le cinéma et l'image animée. Ses sources d'alimentation sont entre autres : les redevances sur la publicité diffusée sur les médias, les prélèvements obligatoires sur les abonnements à des offres de télévision payantes, les droits d'inscriptions lors des délivrances des autorisations, des taxes spéciales de contribution au développement de la production cinématographique, les dons et legs et par toutes autres ressources non prohibées par la

loi. A la lumière des différentes sources d'alimentation de ce fonds, il est clair qu'il s'agit d'un fonds autonome. Il collecte lui-même ses ressources, donc il n'attend pas du gouvernement des subventions. Dans ces conditions, il est trop tôt de se prononcer sur la dotation du FoNSICA. Cette dotation sera fonction de la capacité de l'institution à mobiliser les fonds auprès des différentes sources retenues. Ce qui est sûr, cette dotation sera à la hauteur des besoins.

### Quel bilan faites-vous de la Semaine nationale du cinéma togolais qui s'est déroulée du 06 au 10 septembre 2022 ?

La Semaine nationale du cinéma togolais (SNCT) a fait ses premiers pas en 2016. Depuis le début de sa création, la SNCT a eu pour mission d'encourager la production cinématographique et audiovisuelle au plan national et régional à travers les formations, les projections de films, les masters class, le marché de films, etc. Sept années plus tard, l'événement est devenu, l'un des festivals cinématographiques d'envergure nationale. Pour les sept années d'existence, nous pouvons dire que le bilan est largement positif, très satisfaisant. Au cours de ces sept années, nous avons pu former plus de 300 cinéastes dans différentes catégories (actorat, production, réalisation, scénarisation, prise de vues et de son. Par le truchement de la semaine nationale du cinéma togolais, le ministère chargé de la culture a permis l'éclosion des jeunes talents dans beaucoup de métiers du cinéma et surtout approché les productions togolaises des populations du Togo profond à travers les projections en salles et à ciel ouvert des films togolais et leurs diffusions sur les chaînes de télévisions nationales. Plusieurs jeunes sont distingués et récompensés à chaque édition de la semaine

### Quel Bilan faites-vous de la participation du Togo au Clap Ivoire qui s'est déroulé à Abidjan du 5 au 9 septembre 2022 ?

Clap Ivoire est un festival de court-métrages réservé aux jeunes cinéastes de l'union économique et monétaire ouest-africain (UEMOA) ; il est créé en 1995 et a pour objectif

de contribuer au développement du cinéma par la promotion des métiers cinématographiques et audiovisuels en Côte d'Ivoire et dans l'espace communautaire. Le Clap Ivoire se tient annuellement au mois de septembre à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Le palmarès du Togo au festival de films Clap Ivoire est élogieux au regard des différents prix remportés par les réalisateurs et acteurs ces seize (16) dernières années. Notre pays a même, à quelques reprises, soulevé le trophée du Grand Prix Kodjo EBUCLÉ. De 2007 à 2022, notre pays a remporté au moins 21 prix. Les derniers datent de 2022, au cours de la 22e édition du clap Ivoire qui a vu le Togo remporter le Prix du Meilleur documentaire et de la Meilleure interprétation féminine attribués au film « Quand je serai grande » du réalisateur Etse Edem PRUDENCIO (Togo).

A la 21e édition de 2021, le film fiction « Ménézé » de Elisabeth LEMOU a décroché le Prix de madame la ministre de la culture et de l'industrie des arts et du spectacle alors qu'à l'édition de 2019, « Le champ des oubliés », de Roger GBEKOUA remporté à lui seul trois (3) Prix : Prix du meilleur son, Prix du meilleur scénario et Prix de la meilleure fiction. « L'or rouge de Noépé » du réalisateur LAWSON Adjété, a lui, ramené sur le sol togolais, le Prix UEMOA du meilleur documentaire.

En 2018, « L'Or...dur » de Anita AFATCHA Odiete sa loi aux autres réalisateurs concurrents et remporte le Grand prix Kodjo EBOUCLÉ également décroché deux ans plus tôt par Maxime KOSSIVI avec son film « Rhum'heure ». A cette édition de 2016, trois autres récompenses ont été décernées à Maxime KOSSIVI (Prix Spécial UEMOA), à Blandine KPADE film fiction (Prix meilleur film documentaire, prix de l'intégration africaine) et à Palakieme KPATCHAA (2e prix de la meilleure fiction : prix ONACI-CI).

En 2014, « Les avalés du grand bleu », de Tchincoun Maxime (Maxime TCHINKOUIN), Togo, rentre au bercail avec deux (02) trophées : Prix Canal + du meilleur scénario, Prix Canal + de la meilleure interprétation féminine. Le troisième prix du Togo à cette édition porte la signature de Joël M'Maka TCHE-DRE grâce à son documentaire « Nanas Benz » qui remporte le Grand prix Kodjo EBOUCLÉ et le Prix de l'Intégration africaine. A la 12e édition, le Togo s'est contenté du Prix UEMOA du

meilleur film fiction avec « Le prix à payer », de Maxime TCHINCOUN et du Prix de l'intégration africaine du Ministère ivoirien de l'intégration africaine décerné au documentaire « Les échassiers » de Koffi Novissi Azaglo. Quatre (04) auparavant, « Une journée d'enfer » de Ingrid AGBO avait obtenu le 2e Prix fiction et le Prix de la meilleure photo.

En 2008 et 2007, la moisson était moins bonne pour notre pays qui était à ses débuts dans cette compétition. En effet, le 2ème Prix de film fiction avait été décerné à « Victimes innocentes » de Viglo Komlanvi (2008) et le prix du meilleur documentaire à « Les trompettes de Amen » réalisé par Messah Kossi Obanikoua. La liste des lauréats togolais aux différentes éditions de CLAP IVOIRE n'est pas exhaustive.

Ces différentes distinctions représentent pour les lauréats, la reconnaissance de leurs qualités artistiques mais aussi pour le Togo une aubaine pour son rayonnement au plan international.

### Quelles perspectives pour le cinéma togolais ?

J'ai foi en un avenir radieux

## « Le Togo a choisi la voie rapide pour développer son cinéma », Enrico CHIESA, Responsable du Cinéma au Fonds image de la Francophonie (Fonds OIF).

Interrogé par la rédaction du journal « Imagine Demain » Enrico CHIESA, Responsable du Cinéma au Fonds image de la Francophonie (Fonds OIF) salue les actions du Togo en faveur du développement de son cinéma. « Le Togo a choisi la voie rapide, dit-il. Avec modestie, il s'est inspiré de ce qui se fait de mieux chez ses voisins et adopté un texte fondateur ambitieux, et qui plus est promulgué rapidement : ce qui témoigne d'une volonté politique forte », a déclaré M. CHIESA.

« La décision (des autorités togolaises) de créer un Centre National du Cinéma (CNC) un an plus tard est un autre signe de détermination et de clairvoyance car le cinéma est plus fort dans les pays qui ont un CNC, c'est-à-dire une instance autonome des revirements et remaniements. C'est la clé pour déployer des plans à long

du cinéma togolais. Au Ministère de la culture, nous voyons grand, car revigoré par l'intérêt que les plus hautes autorités du pays accordent au cinéma. Avec le cadre juridique mis en place, il y a des raisons d'espérer un meilleur financement.

Avec la nouvelle dynamique insufflée par le gouvernement togolais, le ministère est déterminé à ouvrir la SNCT à l'international dans l'objectif de rendre les acteurs du cinéma togolais plus compétitifs, ainsi que le patrimoine cinématographique et audiovisuel plus visible et valorisé. Les réflexions ont beaucoup évolué et des actions concrètes retenues seront divulguées le moment venu. Pour faire simple, la vision du ministère de la culture et du tourisme est de concourir à la création de véritables entreprises culturelles et créatives capables de permettre aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de vivre dignement de leur profession, de créer des emplois et la richesse et d'augmenter la contribution du secteur au PIB.

Propos recueillis par  
Joseph MENSAH-BOBOE.



Enrico CHIESA

terme, à même de structurer un secteur, un écosystème, un public », a-t-il poursuivi.

« L'OIF a eu l'honneur d'être sollicitée fin 2021-début 2022 pour épauler le Togo dans sa réflexion sur le FoNSICA-TOGO, le fonds d'appui qui permettra de mieux asseoir le financement des séries et films togolais et de les mettre au même niveau que celles des 3 pays leaders en Afrique de l'ouest », conclut Enrico CHIESA.

# Soutien renouvelé de la Première ministre aux grandes entreprises du Togo.

Le renforcement du dialogue entre l'Etat et le secteur privé est symbolisé, en cette fin d'année, par la présence surprise de Madame la Première ministre à un cocktail de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET). Madame la Première ministre en a profité pour dialoguer avec les patrons d'entreprises.

Le Président de la République, Faure GNASSINGBE et son gouvernement envoient des signaux forts aux investisseurs. Cela s'est traduit, ces dernières années, par des réformes visant à améliorer le climat des affaires et les concertations État-secteur privé. Avec l'avènement de Victoire TOMEKAH-DOGBE à la tête de la primature, « le dialogue public-privé a pris une autre tournure », témoigne Kokou TENGUE, le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, qui fut directeur d'entreprise, membre de l'AGET.

Jeudi 15 décembre, à l'hôtel Onomo, la Première ministre a rencontré et échangé avec les plus grands contributeurs fiscaux et douaniers au Togo. Ces directeurs des grandes entreprises étaient rassemblés autour d'un cocktail dinatoire organisé par leur association, AGET, et parrainé par NSIA Assurances, l'une des entreprises membres de l'association, qui fête, cette année, ses 15 ans d'adhésion à l'AGET. « Favoriser les rencontres entre entreprises est dans l'ADN de notre association », explique Jonas DAOU, Président de l'AGET. Il y avait de la ferveur mais aussi d'échanges constructifs. « Le regroupement des grandes entreprises favorise une écoute appropriée de la part des institutions publiques qui peuvent alors garantir un climat serein et idoine aux entreprises privées dans l'optique d'un développement économique harmonieux, intégré, efficace de notre nation » estime M. TENGUE pour qui, on ne devrait pas parler de partenariat gagnant-gagnant entre le secteur public et le secteur privé mais d'un projet commun pour le bien être de la nation et des populations par le mieux être des entreprises.

M. TENGUE salue également la résilience des grandes entreprises du Togo qui ont contribué à la « croissance économique de 5, 8 % allant vers 6% » cette année, « alors même que nous savons tous qu'à peine nos économies commençaient à se re-

dresser des conséquences de la pandémie, elles étaient frappées par la guerre entre la Russie et l'Ukraine », explique-il.

Prenant la parole, la cheffe du Gouvernement transmet les « salutations fraternelles » du Président de la République aux patrons d'entreprises.

« Nous voulons réellement avoir des relations décomplexées avec vous. Nous voulons connaître vos problèmes, vos préoccupations, et cela se fait à travers un dialogue ouvert », justifie-t-elle. « Nous avons des atouts, des ressources, tout ce dont nous avons besoin, c'est de nous mettre ensemble », ajoute le Premier Ministre.

## Compter sur le dynamisme du secteur privé

Victoire TOMEKAH-DOGBE a rappelé durant la soirée, la vision de la feuille de route présidentielle Togo 2025 : « Un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable », déclare la cheffe du gouvernement. « Dans cette vision, le secteur privé joue un rôle essentiel », précise-t-elle.



La PM Victoire TOMEKAH-DOGBE avec des patrons des entreprises membres de l'AGET.

Le Premier Ministre s'est appliqué à faire la pédagogie de la feuille de route et souligne le rôle que les chefs d'entreprises jouent ou sont appelé à jouer. Concernant l'axe 1, « Renforcement de l'inclusion et l'harmonie sociales », Victoire TOMEKAH-DOGBE a demandé aux grandes entreprises de rester toujours sensibles à la question d'inclusion dans le cadre de leur responsabilité sociétale et les remercie pour leur accompagnement de la politique d'inclusion du pays.

Elle aborde l'axe 2 de la feuille de route, « Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie », en encourageant les patrons d'en-

treprises à exploiter davantage les opportunités dont dispose le Togo.

Le troisième axe, « moderniser le pays et renforcer ses structures est aussi au cœur de nos actions », a-t-elle lancé.

Lorsqu'il s'est agit d'encourager les grandes entreprises, Victoire TOMEKAH-DOGBE a salué leur résilience et a estimé que le secteur public prend exemple sur le secteur privé. « Vous nous inspirez par la discipline, la détermination, le fait d'être focalisé sur des résultats(...) », lance-t-elle.

« Nous prenons exemple sur vous et j'espère que nous n'allons pas vous dépasser », sourit la cheffe du gouvernement.

Victoire TOMEKAH-DOGBE encourage la mobilisation des entreprises pour sortir le maximum de togolais de la pauvreté. Tout en appelant de ses vœux à la consolidation des relations formelles et informelles entre le gouvernement et le secteur privé, le Premier ministre a rassuré les patrons d'entreprises de sa disponibilité ainsi que celle de son gouvernement. « Vous pourrez compter sur nous », déclare le Premier Ministre avant de présenter ses vœux aux participants.

Joseph MENSAH-BOBOE

**PROTECTION PROACTIVE  
DE VOTRE MOTEUR**

**ALLEZ DE L'AVANT**



Nous libérons votre mobilité !

2556 Boulevard de la Paix, Tokoin Aéroport | 08BP. 8535, Lomé-TOGO  
Tél. +228 22 61 27 76/77/78 | Mob. +228 97 10 94 94 | info@diwa.tg | www.diwa.tg

A Chevron Company Product

# L'AGET se projette pour 2023



Les patrons des entreprises membres de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) se sont retrouvés, avec le Premier ministre, Victoire TOMEGAH-DOGBE, et quelques membres du gouvernement, autour d'un cocktail de fin d'année, parrainé par la société NSIA Assurances, le jeudi 15 décembre à Lomé. Jonas DAOU, Président de l'AGET, a félicité les entreprises membres de l'Association pour leur résilience.

« Je tiens à féliciter l'ensemble des entreprises membres pour leur capacité de résilience et d'avoir résisté à l'ouragan de la Covid-19 et aux effets de la guerre russo-ukrainienne. Toutes ces crises en sus du djihadisme qui secouent l'Afrique de l'Ouest ainsi que la transition écologique, redessinent sûrement un environnement géostratégique qui nous pousse à repenser nos investissements, à réorienter nos analyses stratégiques (...), précise le PDG du groupe ZENER.

Parmi les défis qui attendent les grandes entreprises, il

est primordial de « prendre en compte le fait que, dans le cadre de la responsabilité sociétale de nos entreprises, nous sommes responsables de la qualité de l'inclusion sociale dans les pays », explique M. DAOU. Il souligne la volonté des entreprises de pouvoir contribuer, au côté du gouvernement, au succès de l'inclusion dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Togo vision 2025.

Le Président de l'AGET a dressé un bilan de l'année 2022. « Nous avons contribué au renforcement du dialogue social et institutionnel, sur les questions de fiscalité où nous avons travaillé avec les pouvoirs publics. Nos plaidoyers ont également couvert les questions de résilience des entreprises et les questions de la vie chère. Nous avons également travaillé sur la revue du Plan National de Développement, mais aussi des orientations de la Feuille de route gouvernementale. En tant que secteur privé, nous pouvions non seulement tirer parti des orientations stratégiques du gouvernement du pays qui accueille nos

entreprises, mais également contribuer à la réalisation des objectifs de la feuille de route », détaille Jonas DAOU. En tant qu'« intégrateur de l'inclusion », l'Association des Grandes Entreprises du Togo annonce avoir mené un certain nombre de plaidoyers sur le dialogue social. Aussi, l'AGET se félicite de ses contributions aux nouvelles négociations sur les thèmes de référence et d'implémentation de la ZLECAF. L'association dispose d'un membre permanent dans ses négociations. Elle a contribué aux consultations périodiques de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du FMI.

« D'ailleurs dans ce cadre,

l'AGET a pu négocier avec la Banque africaine de développement, une subvention de 50 000 \$ qui va contribuer aux réflexions et aux travaux qui auront lieu dans la préparation du livre blanc 2023-2024 », a fait savoir M. DAOU.

En termes de perspective, l'Association compte encourager ses entreprises membres à contribuer et à participer davantage à son fonctionnement. Les entreprises membres seront aussi sollicitées à renforcer l'efficacité de leur contribution patronale dans l'écosystème togolais.

Le projet d'envergure pour l'année 2023 est la préparation du « livre blanc 2023-2024 ».

Les réflexions autour du prochain livre blanc sont menées autour de quatre thèmes. Le premier thème est la question de l'innovation et des investissements. Le deuxième permet de réfléchir sur la création d'un leadership et d'une vision partagée, et mieux appréhender le rôle du secteur privé dans sa contribution à la vision nationale. Le troisième concerne les questions de recherches et de développement. Le dernier thème aborde la mobilité et la modernité. « Il nous semble que la question de la mobilité urbaine de l'aménagement urbain et de l'assainissement et les questions de ville moderne de pays dynamique sont très importants pour la jeunesse togolaise et la jeunesse en Afrique. Donc nous nous posons la question si nous ne devrions pas nous orienter sur cette axe surtout que nous avons constaté que dans la stratégie pays de la banque mondiale, l'axe numéro 3 qui a été retenues

avec notre gouvernement concerne l'assainissement et l'aménagement urbain » conclut Jonas DAOU.

Publié chaque 4 ans, le « livre blanc » est un document à travers lequel les chefs d'entreprises tracent leur vision pour l'économie nationale pour les années à venir. L'objectif est de stimuler la liberté ou l'envie d'entreprendre au Togo. Si les tous premiers chapitres du livre blanc sont consacrés à des sujets tels que l'environnement de l'entreprise, le fonctionnement de l'administration, donc la fiscalité, la justice, le reste du document livre une prospective sur les secteurs porteurs de l'économie nationale. L'AGET insiste également sur la question de compétitivité et des freins à l'investissement dans notre pays.

## Un acteur de poids

L'AGET compte 74 membres et couvre tous les secteurs telles que l'industrie, le BTP, les services financiers. Elle contribue à hauteur de 1200 milliards de chiffre d'affaires cumulées pour les entreprises membres et un peu plus de 120 milliards de contribution nette directe aux recettes fiscales du Togo, ce qui représente 25 % des recettes fiscales nationales. L'AGET rassemble des entreprises commerciales, industrielles qui ont au moins un chiffre d'affaires à 2 milliards de FCFA et les entreprises de services qui en font 500 millions. Elle reste un principal acteur de poids de l'économie togolaise.

La rédaction



**IMAGINE DEMAIN**

Bimensuel togolais d'information générale

Révisé N° 0574/26/07/18/HAAC du 26 juillet 2018

### Directeur de publication:

**Tété B. MENSAH-BOBOE**

boboesejoseph@gmail.com

Tel : (+228) 79483748 / 93231786

Média-consultant:

Jean-François Pollet

### Comité de Rédaction:

Joseph Mensah-Boboé

Cécile SOSSOU

### Service commercial:

(+228) 70353590 /  
93231786 / 79483748

### Mise en page

LA KOM SarLU  
+228 99 58 16 13

### Imprimerie

Light Print, Qt Forever

### Distribution

DAMALI Kossi

Tirage: 1000 exemplaires)

### Contacts

Avepozo Ibomonou

Tél: (+228) 70353590 / 93231786

# Assurances obligatoires : Constant DJEKET pointe les problèmes.



Constant DJEKET

**A**u cours du cocktail de fin d'année de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) que sa société NSIA Assurances, a parrainé, Constant DJEKET, Directeur Général de NSIA Assurances Togo a soulevé des mauvaises pratiques récurrentes et fréquentes dans le pays, qui préoccupent les assureurs du Togo.

Constant DJEKET, profitant

## Promotion interne à Coris Bank International Togo



Towadan Fidèle Désiré TOKO

**C**oris Bank International Togo a un Directeur Général Adjoint depuis septembre 2022. Towadan Fidèle Désiré TOKO, jusque-là, Directeur financier, a été nommé par le Conseil d'Administration de la Banque.

« Monsieur TOKO totalise 21 années d'expérience professionnelle. Il a rejoint le Groupe Coris en 2016

et a participé activement à l'installation de notre filiale du Bénin avant de rejoindre Coris Bank International Togo en 2018 au poste de Directeur des Finances et de la Comptabilité (DFC). Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions », ainsi, annonçait la nouvelle de cette nomination, le Président du Conseil d'Administration de la Holding

Coris Bank international, Idrissa NASSA sur sa page facebook, le 1er septembre.

Pour sa part, le Directeur Général de la filiale de la Holding Coris Bank international, Alassane KABORE, s'est réjoui également de cette nomination, affirmant : « Président (Idrissa NASSA), nous joignons notre voix à la vôtre pour souhaiter un plein succès à M. Fidèle TOKO. Ses qualités personnelles et professionnelles ainsi que son engagement permettront certainement à la filiale du Togo de mieux servir sa clientèle ».

Coris Bank International a procédé dans ces filiales, au cours du deuxième semestre de l'année, conformément à la stratégie du groupe Coris, à des « promotions internes basées sur le mérite et l'engagement ». Les nominations « s'inscrivent dans la dynamique de renforcement de la gouvernance afin de faire face aux défis et d'accroître la qualité de service à la clientèle ».

de la tribune, ce jeudi 15 décembre, face aux Premier Ministre, quelques membres du gouvernement et ses collègues directeurs d'entreprises, a fait état des réalités du métier d'assureur.

Il avoue la difficulté des assureurs de faire avancer les dossiers dans le secteur de l'assurance automobile. « Vu les dégâts corporels que nous enregistrons tous les jours, nous ne pouvons malheureusement pas intervenir avec toute la promptitude qu'il faut parce que le système est gangrené par des intermédiaires véreux qui, dès qu'il y a un accident, se précipitent et s'interposent entre les victimes et nous », regrette M. DJEKET.

Ces intermédiaires, incitent les victimes à transférer systématiquement les affaires devant les juridictions, ce qui ne permet pas aux assureurs de réagir rapidement et de faire des offres aux ayants droits pour payer les sinistres dans les délais. « Or, le code CIMA (le Code des Assurances de la zone CIMA dont le Togo est membre) donne un délai au cours duquel, l'assureur doit se rapprocher des ayants droits ou des victimes, pour transiger, avant éventuellement que, si les ayants-droits ou les blessés ne sont pas d'accord, ils peuvent transférer l'affaire dans les juridictions », informe Constant DJEKET.

L'alinéa 2 de l'article 239 du code CIMA indique que « le litige entre l'assureur et la victime ne peut être porté devant l'autorité judiciaire qu'après l'expiration du délai de l'article 231 » du même code. L'article 231 indique qu'« indépendamment de la réclamation que peut faire la victime, l'assureur qui garantit la responsabilité civile du fait d'un véhicule terrestre à moteur est tenu de présenter dans un délai maximum de douze

mois à compter de l'accident une offre d'indemnité à la victime qui a subi une atteinte à sa personne », et qu'« en cas de décès de la victime, l'offre est faite à ses ayants droits (...) dans les huit mois du décès ».

« Le non-respect de ces articles fait que nous avons de nombreux dossiers devant les juridictions qui n'ont pas le temps de les traiter », déplore le DG de NSIA Assurances.

Aussi, « bien que l'assurance automobile soit obligatoire, nous estimons qu'environ 40% des voitures qui circulent au Togo ne sont pas assurées », a-t-il déploré, précisant au passage que les motos, dont la situation est plus alarmante, n'y sont pas incluses.

« L'assurance pour les motos étant obligatoire pour avoir l'immatriculation, les motos ne sont assurées qu'à la première année. Mais à partir de la deuxième année, aucune moto n'est assurée, et malheureusement, il ne se passe pas un jour que nous sortons sans voir des accidents moto », regrette-t-il.

Dans la même optique, les assureurs s'inquiètent des constructions de nos jours, des immeubles des chantiers importants au Togo, « sans assurance avec tous les risques que cela comporte ».

Face à ce tableau sombre, le DG de la NSIA ASSURANCESTOGO rassure que des réflexions sont menées au sein de l'association des assureurs qui compte saisir le gouvernement sur le sujet.

**Joseph BOBOE**

# Le 133<sup>ème</sup> Conseil d'Administration de la BOAD autorise de nouveaux engagements pour 109,5 milliards FCFA

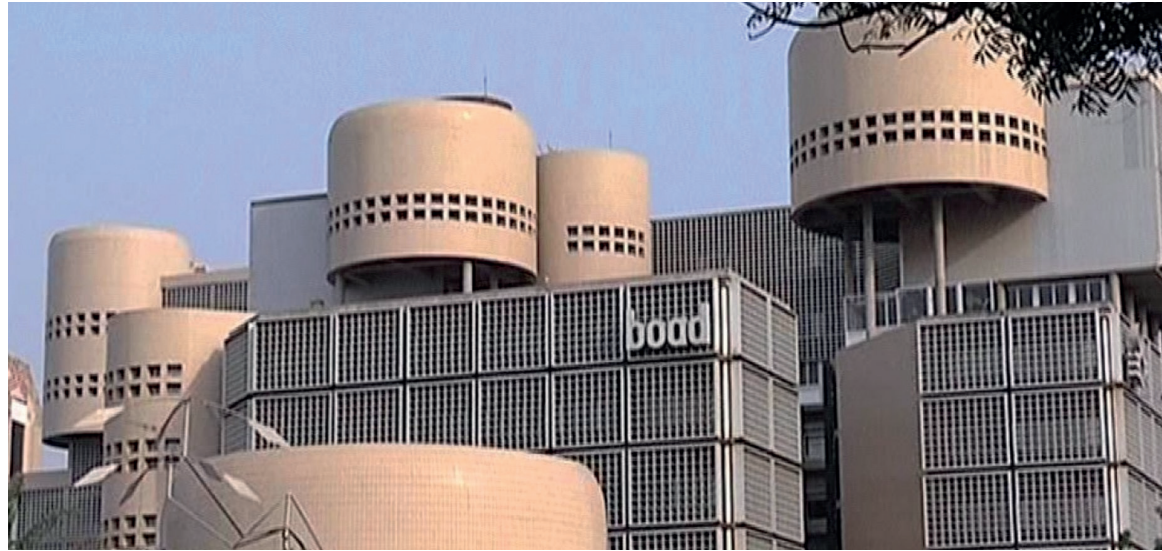
Le Conseil d'Administration de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) s'est réuni en présentiel pour sa 133<sup>ème</sup> session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge EKUE, Président du Conseil d'Administration, Président de la BOAD. Après avoir approuvé le procès-verbal de la 132<sup>ème</sup> réunion, tenue le 20 septembre 2022 à Cotonou (Bénin), le Conseil a approuvé les perspectives financières actualisées 2023-2025 et le projet de budget programme établis pour le quinquennat 2023-2027 de la Banque.

Sept opérations ont également fait l'objet des travaux du Conseil d'administration : deux (02) propositions de projets financées sur les ressources du programme SONGTAABA[1] (36 milliards FCFA), trois (03) nouvelles propositions de projets pour un montant global de 45 milliards FCFA, deux (02) lignes de refinancement (28,5 milliards FCFA). Ces nouvelles approbations portent à 7182,1 milliards FCFA le total des engagements (toutes opérations confondues) de la BOAD, depuis le démarrage de ses activités opérationnelles en 1976. Les prêts approuvés concernent le financement partiel des projets, ci-après :

Au titre du Programme spécial SONGTAABA 2022-2024 :

☒ Reconstitution du stock de sécurité alimentaire au titre de l'exercice 2023 en République du Mali. Le projet permettra de répondre à la demande alimentaire des populations maliennes, de renforcer les capacités de prévention des chocs et des crises, d'améliorer l'accessibilité des vivres, notamment aux populations vulnérables, et de réduire les distorsions du marché céréalier au plan national. Montant de l'opération : 25 Milliards FCFA

☒ Alimentation en eau potable, en milieu rural, dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéri, au Niger. Il s'agira de réaliser 45 systèmes



d'alimentation en eau potable, desservant 92 localités. Le projet prévoit également la réalisation de 334 blocs de latrines institutionnelles dans les écoles et les centres de santé. Montant de l'opération : 11 Milliards FCFA

S'agissant du programme de financements ordinaire :

☒ Aménagement de voies urbaines dans la ville de Niamey : aménagement de la section urbaine de la RN25 et réhabilitation du tronçon Niamey-Nyala, en République du Niger. Le projet permettra d'améliorer la mobilité sur les tronçons concernés en réduisant le temps de parcours, de réduire le nombre d'accidents de la circulation de plus de 60% et le coût d'exploitation des véhicules d'environ 40 %, à partir de la première année de mise en service de la route. Montant de l'opération : 25 Milliards FCFA

☒ Viabilisation du site de Ouédo, dans le cadre de la construction de 10 849 logements sociaux et économiques dans la Commune d'Abomey-Calavi. Les travaux de viabilisation permettront d'assurer une alimentation de qualité en électricité, par l'augmentation de la puissance du réseau d'électricité sur tout le site du projet et la construction d'une usine de traitement d'eau et d'un château d'eau de 500 m<sup>3</sup>. Montant de l'opération : 10 Milliards FCFA

☒ Relance des activités de ASUSU SA en République du Niger. Le projet permettra de maintenir l'accès des populations exclues du système ban-

caire classique et celles qui sont économiquement vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, à des services financiers diversifiés et innovants. Montant de l'opération : 10 Milliards FCFA

☒ Mise en place en faveur de NSIA Banque Benin SA (i) d'une ligne de refinancement dans le cadre du programme de relance des activités des entreprises de l'UEMOA, suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et (ii) d'un prêt subordonné. Montant de l'opération : 18,5 Milliards FCFA

☒ Mise en place d'une ligne de refinancement en faveur de VISTA Bank Burkina Faso. La ligne permettra à Vista Bank Burkina d'accroître son activité de financement à moyen terme, de consolider son développement, et de contribuer à la croissance de l'économie nationale. Montant de l'opération : 10 Milliards FCFA

Quant aux ressources mobilisées pour le compte de la BOAD : Les administrateurs ont également approuvé la mise en place d'une ligne de crédit du Fonds de l'OPEP, d'un montant de 50 millions € soit 32,798 milliards FCFA, et celle d'une subvention d'un montant de 16,2 millions € soit 10,626 milliards FCFA de la KfW, toutes deux en faveur de la BOAD. Ces lignes sont destinées, respectivement, au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des projets d'énergies renouvelables, et à la mise en place du Fonds pour la Transformation Digitale (FTD).

Dans un autre registre, le conseil a examiné et approuvé le cadre de sauvegarde environnementale et sociale ainsi que la politique d'équité et d'égalité Genre.

Le conseil a, par ailleurs, émis un avis favorable sur la stratégie Genre de la Banque et, examiné les dossiers suivants, soumis pour information :

☒ Compte-rendu de la 43<sup>ème</sup> réunion du Comité d'audit prévue les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2022 à Niamey, en République du Niger.

☒ Evaluation ex-post du projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Tafiré et des localités environnantes, en Côte d'Ivoire.

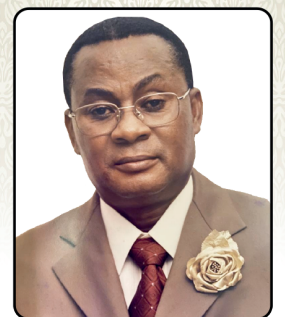
Après avoir reçu de la part des membres du conseil d'Administration, les meilleurs vœux pour 2023, un satisfecit pour la bonne tenue des conseils et la nouvelle dynamique en cours dans l'institution sous son leadership, le Président Serge EKUE a, au nom du Conseil d'Administration, remercié les autorités nigériennes pour les moyens mis en œuvre pour la tenue de cette session dans les meilleures conditions.

Il a, par la suite, exprimé toute sa gratitude aux membres du conseil d'Administration pour la qualité des échanges et la pertinence de leurs orientations. Il a, également, adressé ses vives félicitations et sa grande fierté aux équipes de la BOAD pour la qualité des dossiers qui ont été soumis à l'examen du conseil, tout au long de cette année.

SONGTAABA en moré signifie « entraide dans une situation de difficulté ». Le Programme d'urgence à impacts rapides (Programme SONGTAABA 2022-2024), d'un montant de 200 milliards FCFA, approuvé par le Conseil d'administration en sa 132<sup>ème</sup> session, tenue à Cotonou le 20 septembre 2022, a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans l'UEMOA et au renforcement de la résilience de la région face aux chocs actuels. Il permettra notamment de : 1) contribuer à la mise en œuvre des Plans Nationaux de Réponses (PNR) aux crises et du Programme de Développement d'Urgence (PDU) du G5 Sahel, 2) mettre rapidement à disposition les ressources, en une ou plusieurs tranches, afin de répondre à l'urgence liée notamment aux besoins alimentaires, de rescolarisation et santé de base, en lien avec la flambée des prix des produits et l'insécurité.

## NÉCROLOGIE

† 11 Août 1950  
28 Novembre 2022



Toute la famille explorée vous exprime sa vive gratitude lors du rappel à Dieu de leur bien-aimé :

**KLUTSE KOFFI ANTOINE**

Cadre administratif du Groupe LOKO à Abidjan en Côte d'Ivoire, dans sa 72<sup>ème</sup> année à la Polyclinique FARAH.

Merci  
INFINIMENT

# LA ROUTE, MA VIE

Pour ma **sécurité** et celle des usagers de la route, je contribue à l'entretien du réseau routier : je paie ma **Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM)**. La TVM est une taxe annuelle. Elle est payée au plus tard le 31 mars de chaque année.

Un réseau routier en bon état prolonge la durée de vie de mon engin.